



Élu-e-s
du groupe
Saint-Herblain
en Commun

Conseil municipal du 12 avril 2021

Intervention de **Vincent OTEKPO**

Délibération n° 8 : **SUSPENSION DE L'ÉMISSION DES TITRES DE RECETTES POUR LE PAIEMENT DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,

Saint-Herblain en Commun est d'accord avec le principe de la suspension de l'émission des titres de recettes pour le paiement de la redevance due par les occupants de la salle de la Carrière et du château de la Gournerie.

Nous proposons cependant de ne pas prendre la fin de l'état d'urgence comme terme. En effet, la fin de l'état d'urgence est fixée par le gouvernement, pour l'ensemble du territoire national. Il ne faut pas écarter la possibilité que la reprise d'activité précède la fin de l'état d'urgence dans nos régions de l'ouest de la France. Dans ce cas, le conseil municipal sera à nouveau appelé à délibérer, pour la énième fois, pour modifier la présente délibération. Or, il suffit de remplacer « fin de l'état d'urgence » par « reprise de l'activité » pour éviter une nouvelle délibération. Le Groupe SHEC propose donc de remplacer « fin de l'état d'urgence » par « reprise d'activité ».

Merci d'avance de prendre en compte cette modification proposée.

et Merci de votre écoute.

